

INTIMIDATION ET HARCÈLEMENT

CE QUE LES PARENTS ET TUTEURS DOIVENT SAVOIR

➤ DÉFINISSONSTOUT D'ABORD CE DONT NOUS ALLONS PARLER.

QU'EST-CE QUE L'INTIMIDATION? Tous les conflits ne sont pas de l'intimidation. L'intimidation est un comportement grave, répandu et persistant qui interfère sensiblement avec l'éducation d'un élève ou le milieu scolaire. L'intimidation est le fait d'une personne abusant continuellement de son pouvoir à l'encontre une autre personne

QU'EST-CE QUE L'HARCÈLEMENT? L'harcèlement est une conduite verbale, écrite, graphique ou physique non désirée relative au sexe, l'âge, la race, la couleur, l'orientation sexuelle, l'expression de l'identité de genre, l'origine nationale, la religion, le handicap, maîtrise de l'anglais, le statut socio-économique ou les convictions politiques de toute personne.

➤ QUE DOIVENT FAIRE LES PARENTS ET LES TUTEURS?

DITES A VOS ENFANTS que l'intimidation et l'harcèlement sont interdits. Ces deux actes ne sont pas justes, qu'ils ne doivent pas le faire, et que s'il leur arrive de les subir, ils doivent vous informer et informer leurs enseignants.

LES EXEMPLES sont le meilleur moyen de montrer aux enfants ce que nous voulons dire. Par exemple, se moquer ou menacer de blesser quelqu'un en raison de sa race, sa langue maternelle, son orientation sexuelle n'est pas juste - c'est de l'harcèlement! Menacer quelqu'un sur Internet est de la cyber intimidation!

➤ SI VOUS SOUPCONNEZ QUE VOTRE ENFANT EST INTIMIDÉ OU HARCELÉ, vous devez:

SIGNALER la situation à l'enseignant de votre enfant et/ou à l'administrateur de l'école. Demandez à votre enfant: qui est impliqué, qu'ont-ils fait, quand et où cela est arrivé. Remplissez les Rapports sur l'intimidation et le harcèlement Rapports du District (disponible à l'école et sur le site du District à: <http://webgui.phila.k12.pa.us/offices/1/language-francais/-allegation-of-bullying>). Si vous avez besoin des services d'interprétation pour préparer le rapport, prière de les demander à l'école. S'il n'y a pas de réponse, appelez la hotline de l'intimidation du district au (215) 400-SAFE.

OFFREZ à votre enfant des stratégies positives, comme demande de l'aide de l'enseignant, obtenir une rencontre avec un conseiller pédagogique, et essayer d'éviter l'intimideur.

QU'EST-CE QUI NE FONCTIONNE PAS? Encourager votre enfant à se battre. Encourager votre enfant à l'ignorer. Aller voir l'enfant qui est derrière l'incident.

➤ QUE DEVEZ-VOUS ATTENDRE DE L'ÉCOLE?

L'école doit mener une enquête pour savoir si le conflit est bien de l'intimidation, de l'harcèlement ou autre comportement qui doit être résolu. Vous devez être informés des résultats de l'enquête, et des mesures prises par l'école. Cependant, les lois fédérales sur la confidentialité interdisent le partage des informations relatives à la discipline ou aux interventions spécifiques touchant un autre élève.

➤ QUESTIONS?

Parlez à l'enseignant et au principal de votre enfant. Assistez à des réunions de parents tout au long de l'année pour discuter de ces questions-là. Appelez ou envoyez un courriel au *District Compliance Officer for Bullying and Harassment* (la personne responsable de la conformité de l'intimidation et de l'harcèlement au sein du District): Diane Bernoff Sher, Esquire au 215-400-5610, dbsher@philasd.org.